

Image not found or type unknown



Saisie mobilière par huissier

Par **veronelogan**, le **21/06/2014** à **13:44**

Bonjour, notre cas est compliqué nous sommes une famille de 4 enfants nous ne sommes pas mariés le bail locatif est a nos deux noms. J'ai deux enfants d'un précédent mariage mon conjoint a sa fille et nous avons une fille en commun. Mon conjoint a contracté une dette de loyers de 2005 à 2007 et en 2013 celle ci a été payée par la préfecture. Aujourd'hui le trésor public nous reclame la somme immédiatement et ne pouvons pas assumer ce paiement. Donc la menace de passage d'huissier plane au dessus de nous sachant que mes garçons ne sont pas les siens leurs biens propres sont ils saisissables ? Pour plus des trois quarts des meubles et objets de la maison je possède des factures voir des photos de ma vie d'avant prouvant que je possédait déjà ces meubles et ma famille pour les objets de familles me prépare des attestations "témoins justice", cela est -il recevable ? Je vous remercie de bien vouloir prendre le temps de me répondre